

Commission des Finances – rapport budget 2024

Dans ses séances des 30-31 octobre et 6-7 novembre 2023, la commission des finances a étudié l'ensemble des documents concernant le budget 2024 de la ville du Grand- Saconnex.

Comme chaque année, trois commissions spécifiques se sont penchées sur les lignes du budget qui les concernent directement. La commission des finances a validé leur travail. Elle remercie les commissions « équipements publics », « cohésion sociale » et « culture, sports et loisirs » pour les rapports circonstanciés qui ont été fournis. Ceux-ci ont été acceptés comme suit :

- Rapport équipements publics : accepté à l'unanimité
- Rapport cohésion sociale : accepté à l'unanimité
- Rapport culture, sports, loisirs : accepté à l'unanimité

En date du 31 octobre 2023, les commissaires ont reçu Monsieur Sébastien Dutoit, délégué à la promotion économique, qui a présenté la vision ainsi que la rétrospective de la promotion économique sur l'année 2023.

La commission a également auditionné la Fondation communale de la petite enfance le 6 novembre 2023, avec la présence de Monsieur Alexandre Böhler, président de la Fondation, Madame Laura Calabrese, directrice de la Fondation ainsi que Madame Marie Ferrer, adjointe de direction. Il a été présenté le budget 2024 de celle-ci. Il est important de noter que 70 places ont pu être attribuées à la rentrée 2023 et que, au 30 octobre 2023, il reste 158 enfants en liste d'attente.

De plus, toujours en date du 6 novembre 2023, la commission a auditionné les associations des Tambours du Lion et La Sirène – Harmonie municipale, comme préconisé par la commission culture, sports et loisirs. Les subventions ont été accordées comme suit :

- Tambours du Lion : CHF 45'000. -- selon demande reçue. Pour les instruments, la subvention accordée est de CHF 20'000. --, toujours selon la demande reçue.
- La Sirène Harmonie Municipale : subvention accordée CHF 130'000. -- au lieu de CHF 132'720. -- demandé. Pour les instruments, la subvention accordée est de CHF 20'000. --, selon la demande reçue.

Monsieur Anthony Mascali a présenté le plan quadriennal ainsi que l'estimation du budget 2024. Il est à noter qu'une surévaluation prudente des revenus fiscaux de 5.5% a été estimée et appliquée, au terme des travaux de la commission. Pour mémoire, les revenus fiscaux du budget 2023 avaient été surévalués de 8%.

La commission note que, pour le SIS, la participation de la commune augmente fortement chaque année : elle était de CHF 683'000. -- en 2021, CHF 769'000. -- en 2022, est budgétée à CHF 914'000. -- pour 2023 et à CHF 1'005'000. -- pour 2024. Elle note également que, selon la nouvelle application de la loi sur les sorties scolaires, le montant à charge de la commune se monte à CHF 105'000. -- . Ce montant était auparavant à la charge du Canton.

De plus, les commissaires se réjouissent que le petit déjeuner printanier, qui a remplacé la croisière des aînés, ait trouvé un fort succès. Cependant, les commissaires notent que, en fonction des offres proposées par la CGN, la croisière des aînés sera à nouveau proposée, mais seulement une année sur deux.

Enfin, comme chaque année, le budget prévoit de consacrer 0.7% des revenus à l'aide au développement à l'étranger, selon les recommandations de l'OCDE.

La ville du Grand-Saconnex présente, pour 2024, un budget à l'équilibre avec un excédent de revenus présumé de CHF 20'851. --, tenant compte de la surévaluation et de diverses économies réalisées.

A la fin de ses travaux, la commission a :

- Approuvé, à l'unanimité, le budget de fonctionnement 2024 présentant un montant de CHF 46'330'357. -- aux charges et de CHF 46'351'208. -- aux revenus, soit un excédent de revenus de CHF 20'851. -- ;
- Approuvé, à l'unanimité, le crédit de CHF 432'800. -- pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) ;
- Approuvé, à l'unanimité, les indemnités aux Conseillers municipaux à CHF 110'000. -- ;
- Approuvé, à l'unanimité, les indemnités aux Conseillers administratifs à CHF 288'000. -- ;

Les commissaires remercient chaleureusement Monsieur Michel Gönczy, Secrétaire général de la commune, Monsieur Anthony Mascali, Chef du service des finances ainsi que le Conseil administratif pour l'ensemble et la précision des renseignements qui lui ont été fournis.

La commission a approuvé le présent rapport à l'unanimité et invite le Conseil municipal à se prononcer positivement sur les délibérations qui lui seront soumises.

Le Grand-Saconnex, le 8 novembre 2023

Yann SIMETH
Rapporteur

GRUPE DE TRAVAIL PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Rapport

A la demande du président, le groupe de travail (GT) s'est réuni en date du 20 septembre 2023. Cette séance avait pour objectif de traiter les observations reçues durant la consultation publique du projet de PDCoM, de PDCP et de PDCoME. La consultation publique s'est déroulée entre le 3 mai et le 2 juin. Une séance d'information publique s'est tenue le 3 mai et a attiré environ 150 personnes. Durant la période de consultation, la Commune a reçu une cinquantaine de courriers.

La séance s'est focalisée sur le retour de la consultation publique avec quelques considérations préliminaires, plusieurs courriers constitués :

- de lettres-types signées par différentes personnes ;
- la grande majorité des observations portent sur le PDCP ;
- quelques observations liées à la stratégie zone 5 et au plan guide ;
- des observations liées au trafic ;
- des observations générales et des cas particuliers.

M. Weil, représentant de notre mandataire Urbaplan, a traité les points suivants lors de la séance :

1. Retour sur la consultation publique ;
2. Questions-réponses ;
3. Bilan de la démarche.

M. Weil a détaillé de nombreuses remarques tout en proposant au GT les éléments techniques pour y répondre. Dans certains cas, des modifications aux projets de PDCoM et de PDCP ont été apportées.

Les membres du GT ont été nombreux à s'interroger sur la portée légale du plan guide- sur la zone 5 Ouest. Il a été ajouté sur demande du GT que le plan guide soit adopté par le Conseil municipal, de la même manière que le PDCoM.

Les commissaires ont eu l'opportunité de faire leurs remarques et de poser toutes leurs questions. Ils ont reçu les réponses nécessaires à leurs interrogations.

Suite aux observations reçues et aux modifications des projets de PDCoM et de PDCP, le document (PDCoM, PDCP et PDCoME) a été transmis à l'Office de l'urbanisme pour contrôle de conformité le 10 octobre 2023.

Le 18 octobre 2023, le GT s'est à nouveau réuni afin de se prononcer sur le projet de résolution en vue de l'adoption des plans directeurs communaux (PDCoM, PDCP et PDCoME) par le Conseil municipal lors de la séance du 13 novembre 2023.

Les commissaires ont émis des remarques sur le projet de résolution, qui a été modifié en conséquence.

Les membres du GT rappellent que la Commune du Grand-Saconnex s'était opposée au Plan directeur cantonal et notamment à une densification par modification de zone sur l'ensemble de la zone 5 ouest.

Le groupe de travail, par 5 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions, préavise favorablement la version du plan directeur communal, du plan directeur des chemins pour piétons et du plan directeur communal de l'énergie dans sa version d'octobre 2023 et invite le Conseil municipal à le suivre dans ses conclusions en adoptant la résolution qui suivra.

Le présent rapport est approuvé par 7 membres ayant droit de vote et 4 abstentions.

RAPPORT DE MINORITE DU GROUPE DE TRAVAIL PDCOM

Signataires : Baechler Claude, Portier Eric, Mamin Tissot Francine, Girod Peta, Hulliger Patrick, Michaud Ansermet Eliane, Steiner Matthieu, Perrotin Duret Claudine,

Pour rappel, le PDCOM actuel date de 2006 et nécessite d'être révisé dans les 3 ans après l'approbation du plan directeur cantonal (PDCn) par le Conseil fédéral.

Le Grand-Conseil a adopté la dernière mise à jour du PDCn le 10 avril 2019 mais il faut rappeler que la Commune s'était opposée à celui-ci en 2017 par voie de résolution et à l'unanimité de notre Conseil municipal.

En effet, comparativement à d'autres communes et notamment celles de la rive gauche du lac, **la commune avait relevé faire déjà plus que sa part** en terme de densification, (du fait des grands projets que sont Le Pommier, Le Jonc, Morillons-Parc, le Conseil œcuménique des églises, Carantec, Susette, Les Marronniers) et en terme de grandes infrastructures cantonales sur le territoire (aéroport, gare Genève-aéroport, Palexpo, Arena) et d'infrastructures nationales de mobilités (autoroute et jonction autoroutière) celles-ci représentant environ 40 % du territoire saconnésien.

De ce constat et historiquement, la Commune s'est depuis longtemps opposée au déclassement de ses zones villas.

Au terme de 3 ans de travail les signataires sont convaincus qu'il faut tout faire pour préserver cette zone 5, et refuser les pressions cantonales qui visent à faire évoluer notre zone villa à grande vitesse, quitte à devenir la banlieue de la ville de Genève.

Notre zone villa, poumon de verdure et de biodiversité, héberge majoritairement une population stable, de classe moyenne, qui prend soins de son bien et qui alimente nos finances communales. Elle permet une mixité sociale avec les quartiers densifiés environnants.

Certes, l'évolution/densification « naturelle » des zones villas ne donne pas satisfaction en ce qu'elle a tendance à tapisser le sol à outrance, mais nous analysons que ce n'est pas un « plan guide intercommunal » nouvel outil, indéfini et sans cadre juridique qui règlera cette situation à la place de l'inscription d'un « périmètre de densification accrue ».

Les signataires appellent de leurs vœux que la loi sur l'aménagement du territoire soit revue dans sa totalité en ce qui concerne la zone 5 et se dote d'un outil juridiquement conforme et reconnu, réaliste, équitable, respectueux de l'environnement et des droits des propriétaires.

La commune ne doit pas éviter les discussions face aux importants projets à l'horizon 2040 du Canton, et doit indiquer précisément dans son PDCOM sa volonté de maintenir la zone villa « ouest », étant la plus précisément menacée, sans pour autant négliger la zone villa « est ».

L'adoption d'un PDCOM avec un statut « indéfini » pour une portion du territoire qui représente grosso modo 1/4 de celui-ci, et 2/3 de la zone 5 est inacceptable.

Cela reviendrait à offrir toute marge de manœuvre au Canton qui pourra se projeter vers une densification de la zone villa à sa guise puisque il aura reçu au préalable l'appui de notre Conseil municipal à travers ce PDCOM « à trou ».

Lorsqu'il s'agira de s'opposer aux très potentiels processus de modification de zone, commune et habitants devront entendre que cette évolution a été prévue et inscrite dans le PDCom et intrinsèquement dans le Plan guide qui lui est lié.

L'élaboration de ce « plan guide intercommunal » nécessitera à minima des années de négociations/concertations avec le Canton, les 2 communes voisines de Meyrin et Vernier et les propriétaires, pour obtenir un document dont, parmi les objectifs du cahier des charges, on peut déjà lire :

- (p. 280) « **identifier les secteurs propices à une MZ** en regard des objectifs fixés par le PDCom »,
- (p. 281) « ... **permettant une évolution plus rapide de ce tissu résidentiel ...** »
- (p.283) « Préservation des secteurs stratégiques (espaces publics, services, équipements,...) ou réserves à long terme (micro-centralités,...) pour ne pas hypothéquer leurs potentiels **en identifiant les secteurs à développer par modification de zone et en engageant celles-ci dans les meilleurs délais.** »
- (p. 286) « **le nombre de logements/ha (par périmètre opérationnel) évalué actuellement à 15-25 log/ha vise un ratio de 50-60 log/ha en 2050.** »
Le nombre de logements en zone villa ouest va donc « à minima » tripler.

A ceci s'ajoute que les communes de Vernier et Meyrin, co concernées par ce plan guide intercommunal, présentent des caractéristiques très différentes de celles du Grand-Saconnex.

Nous déplorons l'incertitude qui pèse sur le statut de la zone villa depuis 2019 et qui va perdurer en attendant « le plan guide intercommunal », empêchant malheureusement les propriétaires de se projeter/entreprendre les travaux de rénovation énergétique de leur bien et de participer aux efforts pour le climat.

Les signataires tiennent à relever la qualité du travail engagé dans le cadre de ce PDCom et qui contient nombre de réflexions très intéressantes. Cependant, la lecture et la relecture d'un tel document, au final de 346 pages, a été chronophage, fatigante et parfois décourageante. Une version courte, mais restant complète et précise, aurait été vraiment la bienvenue.

Cela étant,

- compte tenu du rejet en 2017, à l'unanimité de notre Conseil municipal, du plan directeur cantonal en raison notamment de la volonté de sauvegarder nos zones villas vis à vis des nombreux efforts déjà consentis en matière de nouveaux quartiers et d'équipements cantonaux ;
- compte tenu de l'opposition de l'Office de l'urbanisme à la vision du groupe de travail qui souhaite maintenir la zone 5 avec des aménagements, en regroupant des parcelles plus pertinentes morphologiquement ;
- compte tenu de l'inconnue qui plane sur le devenir de la « zone 5 ouest » réglée ultérieurement par « un plan guide intercommunal » dénué de légitimité juridique ;
- compte tenu qu'il s'agira d'un exercice assez difficile à valider puisqu'il n'y aura qu'un seul plan guide pour trois communes, avec des objectifs probablement divergents, et surtout en faisant abstraction des limites administratives ;

- compte tenu que l'avis du Conseil municipal est donné par voie de résolution tant pour le PDCom que pour le Plan Guide et que donc la population ne peut pas s'y opposer ;

Les signataires, rapporteurs de minorité, s'opposent à ce PDCom « à trou » et vous invitent à rejeter la résolution qui suivra.

Grand-Saconnex, le 31 octobre 2023



COMMISSION ENVIRONNEMENT, ENERGIE ET AGRICULTURE
SEANCE DU 03 OCTOBRE 2023

Rapport d'information concernant le projet de constitution d'un fonds climat communal

Sur proposition du Conseil Administratif, et à la suite d'une première séance ayant eu lieu le 26 juin 2023, la commission s'est réunie le 03 octobre afin de traiter l'objet cité en titre et de se positionner. M. Prod'Hom et Mme Reber, du SATPE, ainsi que M. Jimaja, Conseiller Administratif, participent à la séance.

A titre de rappel, le projet de fonds climat répond à la motion orale de M. Bradley traitée au Conseil municipal du 12 septembre 2022 : " Pour la création d'un Fonds climat ".

Après une brève introduction de M. Eya Nchama et de M. Jimaja, M. Prod'Hom introduit le concept de fonds climat en présentant des exemples de fonds déjà existants dans d'autres villes (Vevey, Meyrin, Lancy, Plan-les-Ouates, Bernex, Collonge-Bellerive), liés au climat, à la biodiversité et/ou l'énergie. Sur la base de l'exemple de Vevey, il est proposé d'élargir le fonds climat aux thématiques de la biodiversité et de l'énergie également.

M. Prod'Hom dresse ensuite le paysage des dispositions déjà existantes au niveau communal, cantonal et fédéral en matière d'enjeux climatiques et énergétiques. En lien avec ces dispositions, le fonds climat aurait pour objectif de donner un rôle plus important à la commune afin d'atteindre les objectifs 2050 de la transition écologique. Dans le même temps, il vise également à répondre à la mise en œuvre des objectifs du Plan Directeur Communal Énergie du Grand-Saconnex, par le biais d'aides ciblées à des acteurs privés.

Il est proposé que le fonds climat revête la forme d'une enveloppe financière annualisée décidée par le Conseil Municipal et dont le bilan serait présenté chaque année à la Commission de l'Environnement, agriculture et énergie. Le catalogue des prestations que pourrait financer le fonds climat est encore à préciser, en s'inspirant des exemples des autres villes citées précédemment.

En termes de gouvernance, il est proposé que la majorité des demandes rentrant dans le cadre du catalogue des prestations soit traitée et contrôlée par l'administration.

Les commissaires ont pu recevoir l'ensemble des informations nécessaires à la bonne compréhension de ce projet.

La commission soutient à l'unanimité le principe de constitution d'un catalogue de prestations tel que présenté ci-dessus. Ce catalogue sera validé dans le cadre de la suite des travaux de la commission.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des commissaires présent-e-s.

Le Grand-Saconnex, le 03 octobre 2023

Damian VEIGA LÖFFEL
Rapporteur